



## **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – jeudi 16 mars 2017**

**Présents** : Mme Rémer (DASEN), M. Carrante (secrétaire général), M. Esposito (conseiller de prévention départemental), M. Bousquet (ISST : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), Mme Ferraroli (assistante sociale).

FSU : Nicolas Jambon (SNES, secrétaire du CHSCT), Evelyne Goetz (SNES), Blandine Girardet (SNUipp),

UNSA : Sylvie Jackowski, Valentine Conraux, FO : Didier Bonneton, Alain Laurent.

Déclarations liminaires :

UNSA : problèmes de formation des élus CHSCT, information des personnels, rôle CHSCT, assistants de prévention, protocole suicide

FO : nouvelle carrière entretien et ses conséquences, médecin prévention, inclusion, grève 7 mars

Réponses de l'administration :

\* sur la lettre de mission des assistants de prévention : une réunion avec tous a eu lieu pendant laquelle un point sur la formation a été fait. Pour les assistants du 2<sup>nd</sup> degré, l'éducation nationale n'a pas la main car c'est le conseil départemental, une des solutions serait d'investir des personnels EN comme coassistants. Ceux qui ont terminé leur formation ont une lettre de mission (2 jours théoriques + 1 jour de visite avec ISST), en attendant la lettre de mission les CPC EPS ont un arrêté de nomination dans lequel cette mission figure, ils auront aussi une attestation de formation.

\* Suicide et protocole : le document est un document de travail, il n'est pas finalisé, il donne des lignes directrices mais ce n'est pas un protocole.

### **Ordre du jour initialement prévu :**

1. *Approbation PV du CHSCTD du 6 décembre 2016*
2. *Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents*
3. *Fiches SST et autres signalements*
4. *Rapport annuel du président du CHSCTD01 sur la santé des personnels (bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles ; statistiques sur les démissions des personnels)*
5. *Rapport des assistantes sociales des personnels 2015/2016*
6. *Impact des technologies numériques sur les conditions de travail (suite de gtravail mené en 2015 2016)*
7. *Présentation du PAP académique*
8. *Bilan de la visite de l'école de Montagnat*
9. *Visite du collège de Pont de Vaux : organisation de la visite, composition de la délégation*

10. Visite du RPI de St Julien-sur-Reyssouze : : organisation de la visite, composition de la délégation et calendrier

11. Enquête auprès des PES : reconduction et adoption du questionnaire

12. Questions diverses

L'ordre du jour est modifié pour ajouter en premier point le suicide du proviseur d'Oyonnax.

## 0. Situation lycée d'Oyonnax

**DASEN** explique la situation : Dès que l'évènement a été connu, jeudi 16 février, la DASEN a été informée, elle s'est rendue sur place à 18h pour rencontrer l'équipe et mettre en place une cellule d'écoute pour le lendemain matin pour les élèves et les adultes. Elle y est retournée le lendemain, vendredi 17 février, pour la mise en route de cette cellule qui a fonctionné toute la journée. Le samedi matin, une cellule a été organisée pour le retour d'un voyage scolaire et une autre pour le lundi matin de la rentrée, le 6 mars.

Un suivi particulier a été organisé pour les personnels qui ont découvert leur collègue.

Le CHSCTD n'a pas été prévenu par la DSDEN dans les temps car occupée par la gestion de la situation mais par le CHSCTA.

Sur l'éventuelle enquête que vous souhaitez : le proviseur a mis fin à ses jours dans la partie privative, pas sur son lieu de travail contrairement à ce que dit la presse. Il a laissé une lettre où il indique que son geste n'est pas lié à des difficultés au travail mais personnelles. Il était dans le lycée depuis sept 2015, c'était une personne de grande valeur avec des qualités humaine et professionnelle, il a rencontré une longue période de difficultés personnelles, il était en arrêt quand j'ai pris mes fonctions. L'ensemble de la communauté a été soutenue et une cérémonie organisée hier en présence de tous les acteurs du lycée y compris ouvriers ... Un arbre a été planté à sa mémoire dans l'enceinte du lycée. Il ne me semblerait pas opportun de diligenter une enquête qui pourrait raviver une fragilité que la communauté est en train de colmater. Par respect pour la communauté et de la personne décédée, je ne veux pas aller plus loin.

**La FSU** regrette le CHSCT n'est pas été informé immédiatement : la plupart d'entre nous a été au courant par la presse mais ce délai n'est pas l'essentiel. Il y a eu de nombreux échanges entre organisations syndicales et de façon unanime cette enquête nous semble incontournable car ce geste a eu lieu sur le temps de travail. Il y a eu un suicide il y a deux ans, les circonstances nous ont amené à être d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas besoin d'enquête mais ce décès a eu lieu pendant le temps de travail à un moment où le proviseur avait rdv avec des collègues et ce sont ces collègues qui l'ont découvert. Nous souhaitons que cette enquête importante, faite avec toutes les précautions d'usage, soit faite avec grande rigueur.

Normalement il doit y avoir convocation d'un CHSCT extraordinaire, il nous a néanmoins semblé vu les dates que d'en parler lors du CHSCT ordinaire était satisfaisant.

**DASEN** : il y a eu une cérémonie hier qui a clos cet épisode pour l'équipe éducative. Je ne sais pas si c'est rendre service à l'institution, de creuser et de rouvrir par une enquête. Le personnel peut être suivi au-delà de la cellule d'écoute, aussi par Mme Paccalet.

**FO** insiste sur le lieu de travail, donc pour FO il s'agit d'un accident du travail.

**La FSU** : nous persistons à penser qu'il faut une enquête, vu les éléments dont nous disposons actuellement. Nous entendons parfaitement le besoin de retrouver du calme dans la communauté éducative, mais cet aspect ne doit pas interférer dans le débat sur la nécessité de conduire ou non une enquête du CHSCT.

**UNSA** soulève le problème du protocole académique, qui n'est pas validé.

**SG** : on reconnaît que c'est sur le temps de travail mais les éléments nous montrent qu'il n'y a rien à voir avec le travail ; l'intervention du CHSCT n'est pas obligatoire compte tenu du contexte. L'enquête semble malvenue vu les éléments en notre possession, c'est aller à l'encontre du calme retrouvé par l'équipe éducative.

**La FSU** précise que le fait que le protocole soit encore un document de travail non finalisé est une difficulté mais pas un frein, ça ne doit pas être un argument pour ne pas faire d'enquête. Le débat est ailleurs : y-a-t-il un lien éventuel avec le travail ?

**DASEN** je suis d'accord avec vous, il n'y a pas de protocole ça nous met en difficulté, mais je ne fais pas de lien avec l'enquête.

**UNSA** : intervention d'une cheffe d'établissement qui a suivi syndicalement ce proviseur et professionnellement son adjoint : pour ce proviseur, c'est effectivement un cas personnel; il avait d'ailleurs insisté pour pouvoir reprendre le travail. L'émotion est encore très grande, la situation est difficile car les chefs d'établissements sont tous stressés, il n'y a pas d'horaires ouverts pour un chef d'établissement, facilement 60 heures par semaine, je pense qu'une enquête serait difficile pour les personnels, on pourrait aller sur le site, car ils ont besoin de notre soutien mais pas pour dans le cadre d'une enquête, difficile aussi pour l'adjoint ; mais une simple visite peut être perçue différemment.

**ISST** au titre de ma fonction, je ne ferais pas d'enquête, car les éléments que j'ai me font dire : non, il n'y a pas de lien avec le travail.

**DASEN** l'institution a accompagné les difficultés de M Montagnier

**UNSA** le CHSCT doit aller voir si tout a été mis en place pour accompagner ce collègue

**SG** : l'administration décide et peut dire non, et à titre personnel je n'irai pas sauf si je suis commis d'office et je ne vois pas ce que j'y ferais.

**La FSU** regrette la tournure des débats, car sur un sujet aussi important un consensus est indispensable.

**AS** explique que les éléments qu'elle a la conduisent à penser que c'est une situation personnelle.

**ISST** : le guide INRS s'adresse au privé, il faut transposer, nous avons une cellule d'écoute, il n'y en a pas dans le privé, donc c'est le CHSCT qui joue ce rôle. Ici c'est une situation vraiment personnelle, je pense qu'il ne faut pas en rajouter.

### ***Interruption de séance demandée par les OS***

**La FSU**, au nom des OS: nous sommes maintenant convaincus, à l'aide des éléments qui nous ont été fournis aujourd'hui, et dont nous ne disposons pas, qu'une enquête n'est effectivement pas appropriée. Il nous semble par contre important pour les personnels du lycée d'avoir l'occasion de rencontrer des membres du CHSCT car ils pourront ainsi rencontrer des pairs. De plus nous demandons par un avis une clarification du protocole ; si jamais un tel événement se reproduit, un CHSCT extraordinaire pour débattre est indispensable, avec tous les éléments sur la table, afin d'avoir une discussion objective et sereine.

**UNSA** : l'idée, c'est qu'une petite délégation puisse entendre les personnels pour faire une continuité de la cellule d'écoute et aussi de montrer que le CHSCT est là pour être à leur côté et peut être de déterminer s'il y a à nouveau besoin de cellule d'écoute.

**Cons Prév** : concernant le protocole académique, il est à l'ordre du jour du prochain CHSCTA.

**La FSU** pense que la délégation doit s'y rendre rapidement, sur une amplitude assez large pour que chacun puisse venir la rencontrer.

**SG** : Il faut voir aussi la procédure et la communication pour vraiment déterminer le déroulement car ce n'est ni une visite ni une enquête ni une cellule psychologique. Je ne me sens pas compétent, c'est loin d'être un exercice facile, il faut qu'on soit bien compris.

**DASEN** : J'accepte ce mode opératoire. Le CHSCT pourrait faire passer un message aux personnels pour dire qu'on se met à leur disposition pour les entendre, échanger et voir comment ils accueillent cette proposition et s'organiser ensuite. Ça laisse le temps pour voir ce que l'on y fait. Là je peux vous suivre. On se laisse 48h pour rédiger et échanger.

L'adresse du secrétaire CHSCT est choisie pour la réception des réponses. Le secrétaire du CHSCT et le Conseiller de prévention rédigeront la proposition de rencontre.

16h00 Fin d'un débat compliqué et très tendu !

## 1. Approbation du PV du CHSCTD du 6 décembre 2016

**FO** : p. 4 point sur les demandes de logement « FO rappelle **la revendication immédiate** le ~~souhait~~ de voir passer ... »

p. 10 faute de frappe 2ème paragraphe « des actions mises en œuvre ... », il manque le « que ».

Adopté.

## 2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

\* Réponses apportées par la DSDEN aux avis du 6 décembre

**FO** concernant avis n° 2 sur les PPMS, dernier paragraphe « il revient au directeur ... » FO conteste que le chef d'établissement soit responsable.

**ISST** : faux, dans le code de l'éducation (Article L421-3) le chef d'établissement est le représentant de l'employeur donc en a les prérogatives, un peu différent pour un directeur d'école mais il faut se référer à la circulaire et on ne les laisse pas seuls, il y a formation et accompagnement, on répond directement et individuellement aux questions posées par chaque chef ou directeur, on peut même se déplacer si besoin.

Pour directeurs d'école s'il y a des difficultés avec la mairie, il y a IEN et DASEN.

**Cons Prev** : on a fait une réunion avec les IEN et les assistants de prévention pour rappeler que les IEN avaient ce rôle.

**DASEN** : on ne les laisse pas tout seuls devant cette nouvelle demande

**FO** avis n° 4 sur le LSU : dans votre réponse « année de transition ... » est-ce que ça veut bien dire que vous leur laissez le temps de s'approprier le LSU ?

**DASEN** : nous sommes cette année dans une année de transition ; ils doivent prendre en main l'outil, ils doivent s'approprier cet outil au rythme de l'évolution de son ergonomie ; on commence à aller au rythme de l'outil jusqu'à arriver à une opérationnalité avant la fin de l'année scolaire.

**OS** : Donc ça veut dire que les collègues qui ne mettraient pas en place seraient inquiétés ?

**DASEN** ce seraient leurs élèves qui seraient pénalisés.

**FSU** qu'en est-il des modules de formation dont vous parlez dans votre réponse ? (« *Réflexion en cours pour le plan de formation* »)

**DASEN** : le travail sera finalisé avant fin mars car ça se décide au niveau académique, et sera décliné ensuite au niveau départemental. Il y aura une réunion le 22 mars au niveau académique.

\* Formation « santé au travail » des PES

**Cons Prév**: on a mis en place un module de formation à distance m@gistère d'une heure à partir de l'affiche sur la santé et la sécurité au travail présente dans les établissements : consultation des diaporamas, forum ouvert du 6 au 24 mars, puis synthèse des questions. L'information sur le module a été faite sur l'adresse académique et par les directeurs d'écoles (pour une sensibilisation à la consultation de la boîte académique.)

On peut voir nombre de consultations, mardi 14 mars environ 30 sur 202 PES

**DASEN** : se demande si cette formation ne serait pas mieux en T3 ou T2 pour pouvoir d'avantage s'intéresser à d'autres problématiques que sa classe, pour en percevoir plus concrètement l'intérêt car les PES ont beaucoup de travail.

**La FSU** rappelle que c'est une population plus soumise aux risques professionnels et propose de le faire en 2 phases : en PES une pré-information et une formation plus conséquente après mais une info pendant l'année de stage semble importante.

**DASEN** : à réfléchir, faire évaluation par rapport à cette 1ère année.

\* Formation 1er secours :

**La FSU** témoigne sur la situation au collège de Vonnas : 4 journées complètes (7h à chaque fois) qui ont permis de former tous les 3èmes au PSC1, tout le monde est très content.

Questionne sur la situation dans les autres collèges et repose la question de la formation des collèges en soulignant la contradiction de former les élèves et pas les personnels !

**Cons Prev** : la formation PSC1 en partenariat avec le conseil départemental pour tous les 3ème dans 23 collèges est en cours, dans 6 collèges elle est finie, 592 élèves sur 560 l'ont obtenue. Pour ceux qui ne l'ont pas eue, on ne sait pas s'il y a échec ou s'ils l'avaient déjà.

Pour l'année prochaine, il y aura un test de formation hybride avec le SDIS, en présentiel et à distance.

Cette année au PDF, il y a une initiation au secourisme dans le 1er degré, 50 prof des écoles en animation péda 3x3h. Les formations ont fait le plein cette année.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, 3 formations de formateurs au PSC1 et une formation de formateur SST

La DAFO répond aux demandes des établissements pour PSC1, il y a 5 demandes pour l'Ain. (Sessions de 10 personnes qui valident le PSC1)

\* Grillage mairie Jassans :

**La FSU** s'interroge sur le suivi de cette préconisation émise dans le cadre de la visite de l'école de Jassans-Mairie en juin 2016 (Grillages dangereux aux abords d'un des bâtiments de l'école maternelle).

**Cons. Prév** : La directrice a informé que le problème avait été réglé par la mairie.

\* Collège de Villars les Dombes

**La FSU** questionne sur la situation du collège de Villars les Dombes : Le 20 juin 2016, il y a eu une énorme infiltration d'eau : des choses ont été promises par le conseil départemental, où en est-on ?

**DASEN** : Les travaux d'étanchéité du toit plat ont été faits rapidement par le conseil départemental. On sait que c'est un établissement vieillissant, c'est au conseil départemental de voir.

**La FSU** rappelle qu'il y a eu beaucoup de dégâts à l'intérieur, le sentiment des collègues c'est qu'il n'y a que le toit qui a été pris en charge, il y a d'autres choses importantes, comme les montants de fenêtres qui font un angle visible (et inquiétant...). Le personnel a l'impression que les promesses ne sont pas tenues, et que les travaux envisagés traînent en longueur...

**Cons Prev** : le principal a fait remonter aux propriétaires des locaux, la suite leur appartient.

\* Avis n°1 du CHSCTD du 6 déc 2016 sur le « suivi des mesures ».

**La FSU** souligne que dans le PV du CHSCT de la Loire de novembre le suivi des mesures a été accepté par le DASEN 42, et que la réponse de la DASEN de l'Ain est incompréhensible, et à côté de la question posée : cette réponse mentionne qu' « *un groupe de travail pourrait être organisé au niveau du CHSCT Académique* »... qui n'en est même pas au courant.

**La DASEN** hausse le ton: « vous ferez une motion pour avoir le DASEN de la Loire. »

**La FSU** : on ne comprend pas cette position, ce refus de principe de votre part.

**DASEN** ce n'est pas une opposition de principe, on fait des préconisations et si elles ne sont pas suivies, qu'est-ce qu'on fera ?

**OS** : rien mais on saura et on saura pourquoi.

**DASEN** et qui le fera, moi je n'ai personne.

**La FSU** précise que dans les CHSCT où c'est pratiqué, c'est un dialogue qui s'instaure entre le CHSCT et les chefs de service concernés.

**DASEN** : je ne peux pas, dans mon organisation. Je ne l'ajourne pas sine die, mais je ne peux pas aujourd'hui.

**OS** : nous demandons simplement un bilan annuel, comme rédigé dans l'avis du 6 décembre 2016.

**DASEN** : J'ai entendu votre question, mais je ne peux pas y répondre favorablement ; ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je ne peux pas.

**UNSA** : ça pourrait être une remontée des délégués syndicaux.

*Départ momentané de la DASEN*

**ISST** : j'arrête les débats, il s'agit de suggestions, pas de préconisations, et en proposant ça vous entrez dans mon champ de compétences. Le cœur de l'action du CHSCT c'est de faire évoluer les choses pour tous les établissements du département ; si on vérifie si les suggestions sont suivies, ça mobilise le temps et l'attention sur quelques établissements, on oublierait les autres. Là c'est hors texte, il y a du vocabulaire utilisé à tort et à travers. Dans mes inspections depuis 20 ans, je n'ai pas encore clôturé de dossier. Il ne faut pas perdre de vue le but des CHSCT.

**La FSU insiste** : sans un suivi des préconisations, on ne sait pas si ce que nous proposons est pertinent ou pas.

**ISST** : il y a les CA d'établissement pour traiter les questions de sécurité et ils peuvent créer une commission, les suggestions CHSCT devraient être présentées dans ces commissions.

**La FSU constate** que dans le collège de Montluel il ne s'est rien passé, suite à la visite du CHSCT.

**ISST** : veillez à ce que les OS s'assurent que ce soit fait dans les CA sinon vous perdez de vue le but du CHSCT en étant peut être utile pour un établissement et pas pour tous.

**FSU souhaite déposer un avis.**

**SG s'emporte** : Mais vous connaissez déjà la réponse, c'est stérile !

**La FSU** : Non, car nous n'avons pas eu de réponse ; c'est comme pour la demande de Groupe de Travail sur l'impact de l'accueil des EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers) : la conseillère de prévention académique a été la première surprise de savoir qu'un GT académique pourrait être mis en place sur le sujet ! Ça nous met en colère, c'est décevant cette réponse. Vous ne jouez pas le jeu.

Le SG veut passer au point suivant, **la FSU doit insister** pour que l'avis soit voté.

### **Avis n°1 déposé par la FSU (Adopté à l'unanimité des 7 votants)**

**Le CHSCT de l'Ain observe que le CHSCT de la Loire va mettre en place un suivi des préconisations émises dans le cadre des visites. Sur la base du vade-mecum ministériel sur les Risques Psycho-Sociaux, le CHSCT de l'Ain réitère donc sa demande qu'un bilan annuel des visites et de leurs préconisations puisse être dressé chaque année, et présenté en séance par l'employeur.**

### **3. Fiches SST et autres signalements**

**Cons prév** : il y a eu de nouvelles fiches cette semaine, les registres dématérialisés commencent à être utilisés mais confusion entre le DGI et le SST, mélange avec aussi DUER.

**La FSU confirme** que les personnels ne sont pas assez formés et informés, d'où notre demande récurrente de formation.

**Cons prév** : c'est à tout le monde de la faire : le conseiller de prévention, les IEN et les assistants de prévention. Avec les registres dématérialisés, il y aura beaucoup plus de fiches et si une mauvaise utilisation en est faite, on ne fera plus que ça.

**ISST** : quand le registre SST fonctionnera bien, il ne serait pas aberrant que l'on ait 2 ou 3 signalements par établissement ; à un moment donné, on ne pourra plus travailler à examiner les cas en séance, mais vous pourrez suivre, il va falloir s'organiser pour la récupération des infos pour alimenter la réflexion.

**La FSU précise** que même si on fait un traitement statistique, il faut la garantie qu'on puisse traiter en séance les quelques fiches auront semblé intéressantes ou significatives aux organisations syndicales.

**ISST** : il faudra peut-être aussi réinterroger le mode de fonctionnement des assistants de prévention.

**Cons Prev** : le traitement n'est pas simple, on pourra faire des extractions avec le menu déroulant, ça sera plus intéressant.

**La FSU** explique que l'accès aux fiches ne fonctionne pas pour tous les élus.

**ISST** : il faut aussi vérifier la prise en compte du nouveau découpage des circonscriptions.

**La FSU** demande comment on voit les réponses apportées, et qui clôture la fiche.

**UNSA** : on aimerait que pour les agents 1<sup>er</sup> degré il y ait un lien direct sur le site de la DSDEN pour simplifier l'accès.

**ISST** : il faut inciter à aller sur l'intranet. Idéal car à terme tout sera dessus.

**FO** j'ai une fiche du registre papier, est-ce que c'est le moment de la donner?

**SG** en séance on ne prendra que les fiches informatisées.

**FO** la fiche papier est plus claire.

#### **4. Rapport annuel du président du CHSCTD01 sur la santé des personnels**

**La FSU** précise que vu les petits effectifs certaines statistiques sont intéressantes mais pas forcément significatives ; notamment, p. 4, la seule conclusion qu'on peut en tirer c'est que le nombre d'accident du travail est environ 50. C'est dommage qu'on ne puisse pas avoir les données pour le 2<sup>nd</sup> degré.

**SG** : on a demandé au rectorat, mais pas de réponse.

**La FSU** remarque que le nombre de démissions n'apparaît pas dans le document alors que c'est sur l'ordre du jour.

**SG** : c'est un oubli de notre part.

#### **5. Rapport des assistantes sociales des personnels 2015/2016**

Au total 780 entretiens dont 237 de suivis réguliers, sans compter les entretiens téléphoniques.

Majoritairement des personnels 1<sup>er</sup> degré, classe d'âge la plus concernées : 35 à 55 ans.

Motifs : santé, travail, mutation, législation liée aux congés maladies, au handicap, aide à la reprise d'activité, à la réorientation, accès aux droits sociaux, difficultés familiales, demandes d'aide de secours ...

Les AS gèrent aussi les dossiers de demande d'aide au logement du Pays de Gex, avant de les envoyer aux bailleurs sociaux, l'obtention d'un logement est souvent rapide.

L'ASIA (Aide Sociale d'Initiative Académique), aide qui existe depuis 2002, a été ouverte aux TZR.

**ISST** : Est-ce que la situation des personnels qui ont eu reclassement, reconversion ... a été améliorée ?

**AS** : on intervient pour tous les personnels y compris vacataires et personnels du privé, les retours sont positifs, en cas d'appui, mais pas de chiffres car ce sont des retours personnels.

On rencontre de plus en plus de personnels qui se renseignent sur les possibilités de reconversion mais peu passent à l'acte.



## 6. Impact des technologies numériques sur les conditions de travail

**La FSU** rappelle qu'elle souhaitait que le travail sur le numérique soit traité au niveau académique, par un Groupe de Travail « inter-CHSCT » (qui aurait réuni les CHSCTD01, D69, D42 et A), mais qu'il y a eu un refus, notamment suite à une incompréhension de la demande. Le DRH du rectorat pense qu'il faut continuer le travail dans l'Ain pour que les propositions faites soient reprises dans l'académie car a priori ce qu'on a observé est généralisable au niveau académique sauf ce qui concerne l'équipement.

**La FSU** demande donc que le travail puisse se poursuivre par un GT spécifique qui se réunira régulièrement avant un CHSCT spécifique.

Il y a par exemple 4 thèmes qui reviennent, quelle que soit la catégorie de personnels : « infobésité » (submergement par les informations numériques), altération de la frontière entre sphère privée et sphère professionnelle, problèmes de vue et Troubles Musculo-Squelettiques pour les plus gros utilisateurs, sentiment d'insécurité numérique lié à la protection des données informatiques.

UNSA est favorable.

**La FSU** : qu'est-ce qu'on décide de traiter? Nous avons communiqué en amont de cette séance un document qui identifie, à partir du rapport d'analyse de l'enquête, les principaux facteurs de risque, notamment pour chacune des catégories personnelles.

UNSA il y a un thème plus porteur que d'autres : l'infobésité.

**SG** propose un GT le même jour que celui de la préparation du CHSCT courant juin et que les OS se réunissent sous la houlette du secrétaire du CHSCT pour travailler avant.

**ISST** : souligne l'intérêt du travail entamé, à partir de l'enquête, car on se situe pleinement dans une démarche de prévention primaire (*prévention des risques en amont, avant qu'ils n'aient d'effets sur les personnels*).

## 7. Présentation du PAP (Plan d'Actions de Prévention) académique

**Cons prév** : le PAP académique met l'accent sur le renforcement de l'organisation de la prévention des risques car c'est ce qu'il y a de plus « simple » à mettre en œuvre rapidement.

Dans ce programme tout le monde a conscience que c'est ambitieux et qu'il est difficile de tout faire. La question est : en fait-on une déclinaison départementale ou pas ? En GT on avait émis l'hypothèse de se baser sur le PAP académique pour faire le bilan du CHSCT de l'Ain.

**La FSU** remarque que faire un PAP départemental demanderait beaucoup de travail « pour rien ». Il est préférable d'utiliser le temps du CHSCT à des choses plus concrètes.

**ISST** : ça serait intéressant si on y amenait une coloration spécifique, sinon c'est inutile.

**La FSU** souligne qu'on n'a pas besoin d'un PAP spécifique pour évoquer un point particulier.

Il est décidé d'en rester au PAP académique.

## 7. Bilan de la visite de l'école de Montagnat

**La FSU** demande l'insertion d'une préconisation sur la formation des personnels (sur la santé au travail) en direction de l'IEN et constate que la visite a été riche au niveau des échanges, que les locaux sont en très bon état, les conditions de travail sont bonnes, les relations plutôt sereines.

Les collègues ont par contre beaucoup parlé des effectifs élevés dans les classes, dont les effets sont amplifiés par les doubles niveaux ; ils ont aussi parlé de l'impact négatif des nouveaux rythmes scolaires.

Une fois de plus, on constate l'ignorance de tous les personnels sur les questions de santé et sécurité au travail, alors que l'affiche plastifiée est bien exposée. Cette affiche, aussi bien faite soit elle, ne peut pas remplacer une formation, au plus elle peut avoir un rôle de rappel, seule elle ne permet pas d'avancer.

**DASEN** De l'information en fait, de la formation on en fait.

**ISST**: L'information n'a de valeur que si elle tombe pile au moment où on en a besoin sinon on est pas réceptif. A force de renvoyer les choses certaines infos arrivent à passer.

**DASEN** on fera remonter la préconisation à l'IEN.

## 8. Préparation de la visite du collège de Pont de Vaux

RDV à 9h sur place le 30 mars, rencontre avec les collègues de 11h30 à 13h00 puis rencontre spécifique avec les professeurs d'EPS en début d'après-midi.

Seront présents pour les OS : FSU Mme Goetz mais il faut une convocation, pour l'UNSA Mme Piétrac, pour FO M. Bonneton.

## 9. Préparation de la visite du RPI de St Julien sur Reyssouze

Lundi 29 mai à St Julien-sur-Reyssouze avec l'IEN et l'assistant de prévention, rencontre avec collègues entre 12h et 13h30 puis déplacement à Lescheroux et rencontre avec les collègues à 16h15.

Les autres collègues seraient invités à l'un ou l'autre selon leurs possibilités.

## 10. Enquête PES

L'enquête auprès des PE (Professeurs des Ecoles) stagiaires est reconduite pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, et sera diffusée à partir du 2 mai, au retour des congés de printemps.

## 11. Questions diverses

Point sur l'aération du laboratoire de chimie du lycée Lalande.

**Cons prév** : la question est traitée par le chargé de projet immobilier de la région, il y a étude pour savoir s'il vaut mieux retravailler sur la ventilation (plus rapide) ou refaire tout le secteur.

**FO** ce fut long ! J'y travaille depuis 1998, il y avait déjà le problème.

**ISST**: j'ai fait une visite de ce lycée, il y a beaucoup d'autres choses.

**Cons prev**: impossible de dire dans quel délai.

**DASEN**: le sujet est revenu sur le devant et pourrait avoir « un petit caractère de priorité ».

\*\*\*\*\*

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Evelyne GOETZ (SNES-FSU)
- Blandine GIRARDET (SNUipp-FSU)

